

INVESTIR

LES INÉGALITÉS À LA RETRAITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES NE SONT PAS UNE FATALITÉ

Les retraitées parties en retraite en 2021 perçoivent encore, en moyenne, une pension 31 % inférieure à celle des hommes. Les causes de cet écart sont liées à des carrières plus hachées, à une fréquence de temps partiel plus forte et à des rémunérations moindres. Et aussi au fait que les femmes sont moins bien informées. Ainsi, 65 % des femmes s'estiment mal informées sur la retraite contre seulement 53 % des hommes. En tant que dirigeante de **Sapiendo**, une innovTech spécialisée dans l'accompagnement à la préparation de la retraite, c'est un constat que je fais au quotidien. Une meilleure anticipation de sa future retraite et une information adaptée à chaque moment de vie pourraient améliorer sensiblement la situation des femmes vis-à-vis de la retraite.

Nous sommes, en effet, nombreuses à ignorer que certaines décisions et événements de vie vont avoir un impact décisif sur nos droits à la retraite et quand on le réalise il est bien souvent trop tard. Prenons quelques exemples concrets auxquels de nombreuses femmes sont particulièrement confrontées.

Devenir mère est trop souvent synonyme d'une pension de retraite plus faible

Une très grande majorité de femmes choisissent de devenir mères et la parentalité pèse encore beaucoup sur la continuité des carrières féminines. Ainsi, du point de vue de la retraite, on constate que plus une femme a d'enfants, plus l'écart de pension avec les hommes est important. Mais pourquoi? Avec le rôle de mère arrivent certains choix qui peuvent avoir un impact significatif sur la retraite. Pour mieux le comprendre, il faut avoir en tête que nous cotisons tous à la fois pour une retraite de base et une retraite complémentaire et que ces deux systèmes ne fonctionnent pas de la même manière. Ainsi, si le congé maternité n'a pas d'influence sur les droits à la retraite,

le congé parental oui. Car il permet de valider des trimestres, mais pas d'acquérir de points de retraite complémentaire.

Par ailleurs, à l'arrivée des enfants, les femmes sont nombreuses à réduire leur temps travail. Ainsi, en 2022, plus d'une femme sur 4 contre moins d'un homme sur 10 est à temps partiel. Cette réalité pèse sur l'écart de rémunération entre femmes et hommes et donc sur les inégalités à la retraite.

Les femmes à temps partiel vont ainsi subir un double manque à gagner : une rémunération immédiate moindre et une pension de retraite moindre. Cela s'explique par le fait, que si le temps partiel permet en règle générale de valider ses 4 trimestres retraite par an, il fait baisser le nombre de points de retraite complémentaire. Par exemple, une femme avec un salaire brut annuel de 50 000 € qui passe à mi-temps durant 10 ans peut perdre environ 200 € de pension par mois. En effet, les trimestres enfants, s'ils augmentent la durée d'assurance et permettent d'atteindre le taux plein plus vite, ne compensent pas la perte de retraite complémentaire.

Les trimestres enfants n'éliminent pas les inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite et encore moins depuis la récente réforme

À chaque enfant, la mère obtient 8 trimestres retraite additionnels, 4 au titre de la maternité et 4 au titre de l'éducation. Depuis 2010, les 4 trimestres retraite d'éducation peuvent être partagés avec le père entre les 4 ans et les 4 et demi de l'enfant. La dernière réforme des retraites prévoit par ailleurs que le père ne peut obtenir, avec l'accord de la mère, que 2 trimestres maximum par enfant. Ces règles relatives aux trimestres enfant sont celles du secteur privé, elles sont différentes dans les régimes des fonctionnaires.

Ces trimestres bonus permettent aux mères d'atteindre plus vite leur taux plein, c'est-à-dire un calcul de leur retraite au taux maximum sans décote. Ils agissent sur ce que l'on appelle la durée d'assurance. Cet effet qui devait avantager les femmes, a de moins en moins d'effet au fil des générations, car le taux d'activité des femmes augmente et leur permet ainsi de plus en plus de valider leur durée d'assurance même sans trimestres enfants.

Avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite opéré par la récente réforme, elles vont aussi travailler plus longtemps et donc mécaniquement valider plus de trimestres. C'est d'ailleurs, pour cela, que l'on a pu dire que la réforme était défavorable aux femmes. Et c'est aussi ce qui a amené

le législateur à créer la « surcote parentale » qui permet d'obtenir une majoration de pension qui peut aller jusqu'à 5 % quand on a tous ses trimestres pour le taux plein à 63 ans et au moins 1 trimestre enfant.

La pension de réversion permet de réduire les inégalités entre femmes et hommes à la retraite mais ne les efface pas

La pension de réversion vient s'ajouter à la pension personnelle, en cas de décès du conjoint. Elle correspond à une fraction de la pension du défunt. Les femmes ayant une espérance de vie supérieure à celles des hommes, elles représentent 86 % des bénéficiaires. Ainsi, si l'écart de pension entre les femmes et les hommes est de 40 %, toutes générations confondues, il passe à 28 % quand on tient compte des pensions de réversion. Pour être éligible à une pension de réversion, il faut remplir un certain nombre de conditions et ces conditions sont différentes selon les caisses de retraite. Ce qui rend le sujet extrêmement complexe. Une condition est toutefois commune à tous les régimes : le mariage. Si vous êtes passé ou en union libre, vous

n'aurez donc pas le droit à la pension de réversion de votre conjoint.

Pour illustrer la complexité du sujet, on peut prendre l'exemple d'une femme mariée à un salarié du secteur privé. Pour la retraite de base, l'épouse peut prétendre à la réversion de son mari mais à condition de ne pas dépasser un certain seuil de ressources : 24 232 € par an si elle vit seule ou 38 771,20 € par an si elle vit en couple alors que pour la retraite complémentaire aucun niveau de ressources n'est exigé. Autre différence de taille entre base et complémentaire, le fait de se remarier va dans le cas de la retraite complémentaire mettre fin à la réversion alors que cela ne sera pas le cas pour la retraite de base.

Enfin, en cas de mariages successifs du conjoint survivant ou du défunt, des règles de partage vont s'appliquer.

Au travers de ces quelques illustrations, il est facile de comprendre qu'une bonne information au bon moment peut permettre aux femmes d'améliorer leurs futurs droits à la retraite grâce à des décisions éclairées. Une plus forte anticipation de leur future retraite et la recherche d'un équilibre dans leur couple sont, sans aucun doute, des leviers pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite.

Sapiendo, entreprise à mission, que j'ai créée il y a près de 10 ans, s'engage sur ce sujet depuis plusieurs années, notamment à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, en proposant de l'information et des conseils gratuits. Cette année nous



Valérie Batigne,
fondatrice et dirigeante
de Sapiendo Retraite

Diplômée d'HEC et de l'École du Barreau, titulaire d'un master de fiscalité, Valérie Batigne a d'abord travaillé dans un grand cabinet d'avocats puis a entamé une carrière bancaire devenant managing director dans 2 grands groupes internationaux. Elle y a acquis une profonde connaissance de la finance, de la fiscalité et de la réglementation financière. Elle fonde Sapiendo en 2015, avec l'ambition de transformer l'approche de la retraite en France.

proposons notamment un livret d'information autour de 10 portraits de femmes, car nous ne sommes pas qu'une moyenne. Nous avons toutes des parcours distincts et des attentes différentes, l'essentiel étant de trouver les conseils qui conviennent à notre situation. Je conclurais volontiers par une maxime de Sapiendo : « Savoir, c'est déjà agir ». ■

À propos de Sapiendo-Retraite.fr :

C'est une plateforme digitale très innovante qui propose des services retraite personnalisés et démocratise ainsi l'accès au conseil retraite. Sapiendo représente une réelle rupture technologique de l'accompagnement retraite, de la vérification de carrière à l'optimisation des droits à la retraite pour aider chacun à gagner plus et/ou partir plus tôt. Dans le cadre d'une approche globale, Sapiendo propose également des services en matière d'épargne retraite et de fiscalité. Son objectif est de rendre accessible au plus grand nombre les réponses aux questions que tout le monde se pose au sujet de la retraite car « savoir, c'est déjà agir ».